



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2025ARR055BIS

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 28/10/2025

Objet : Annulation du cahier des charges – Lotissement Francazal - Arrêté rectificatif de l'arrêté 2025ARR032

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 442-1 et suivants et R. 442-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 442-9 et L. 442-10 ;

Vu le lotissement dit de « Francazal » situé sur la Commune de Cugnaux et autorisé par le Préfet de la Haute-Garonne le 18 avril 1935 ;

Vu le cahier des charges avec pour objet de fixer les règles et servitudes réciproques et perpétuelles, d'intérêt général imposées dans le lotissement à constituer, déposé au rang des minutes de Maître ROGE, notaire à TOULOUSE, le 9 novembre 1935 ;

Vu l'assiette actuelle du lotissement ;

Vu le contenu du cahier des charges et le plan des lots ;

Considérant la demande de Maître François VEYRES, notaire à Toulouse, agissant pour le compte des colotis, en vue de l'annulation de ce cahier des charges dans le cadre de la vente consorts DAUTHUILE-DUCAP-HILLERET / EPFL du Grand Toulouse, dont il a la charge ;

Considérant que l'ensemble des colotis ont été informés et ont donné pouvoir afin de confirmer leur accord ;

Considérant que l'arrêté n°2025ARR032 annule ledit cahier des charges à l'unanimité des colotis ;

Considérant que l'identification de l'assiette du lotissement nécessite de rectifier ledit arrêté ;

ARRÊTE

Article 1

L'article 2 de l'arrêté 2025ARR032 correspondant à l'assiette des lots est rectifié comme suit :

Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
BC	0002	118 AV DU COMMINGES	15 a 99 ca
BC	0004	GOUBARD	74 a 19 ca
BC	0009	114B AV DU COMMINGES	07 a 93 ca
BC	0010	GOUBARD	02 a 99 ca
BC	0011	GOUBARD	03 a 40 ca
BC	0012	GOUBARD	03 a 27 ca
BC	0013	112 AV DU COMMINGES	10 a 11 ca
BC	0014	GOUBARD	31 a 18 ca
BC	0016	GOUBARD	01 ha 98 a 27 ca
BC	0017	GOUBARD	21 a 59 ca
BC	0020	GOUBARD	37 a 97 ca
BC	0021	GOUBARD	16 a 33 ca
BC	0022	GOUBARD	11 a 10 ca
BC	23	GOUBARD	84 ca
BC	152	GOUBARD	30 a 97 ca
BC	153	GOUBARD	27 a 44 ca
BC	154	1 RTE DE PORTET	59 a 17 ca
BC	155	3 RTE DE PORTET	92 ca
BC	156	1 RTE DE PORTET	01 ha 00 a 81 ca
BC	157	GOUBARD	53 ca
BC	0158	GOUBARD	03 ha 26 a 43 ca
BC	0159	GOUBARD	02 ha 28 a 61 ca
BC	0160	GOUBARD	01 ha 38 a 69 ca
BC	0161	GOUBARD	28 ca
BC	162	GOUBARD	55 ca
BC	266	GOUBARD	04 a 13 ca
BC	267	GOUBARD	33 a 09 ca

Les plans correspondants sont joints en annexe.

Article 2

Les autres articles de l'arrêté demeurent inchangés.

Article 3

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 28 octobre 2025

Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
CUGNAUX

Section : BC
Feuille : 000 BC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 20/10/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CDIF COLOMIERS
1 allée du Gévaudan BP 20305 31776
31776 COLOMIERS CEDEX
tél. 05 62 74 23 00 -fax
cdif.colomiers@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



